Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260106-D2025_47-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation **: 5 décembre 2025** En exercice **: 15** Présents : **14** Votants : **14+1**

L'an deux mil vingt-cinq, **le 11 décembre 2025** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :
Mesdames CHERO Marie-Paule, JAGU Odile, JOUANNE Annie, ODIE Sylvie, SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUAN Rémy, FORESTIER Jonathan, GIRARD Gwenaël, GLOTIN Patrick, GORRE Gérard, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert
Absents excusés : Madame LEBRETON Jocelyne

Procuration : Mme LEBRETON à M. CHICOINE
Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur FORESTIER Jonathan

2025-47 : FINANCES – BUDGET LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif et le budget supplémentaire à des ajustements comptables. Il s'agit d'adopter la décision modificative n°2 du budget lotissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes sur le budget lotissement en vue d'effectuer les opérations d'ordre relative à la comptabilité des stocks,

Compte-tenu de ces éléments, il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	Chapitre 023	6 041,97 €	Chapitre 042 - Compte 71355	6 041,97 €
Investissement	Chapitre 040 - Compte 3555 OPFI	6 041,97 €	Chapitre 021 OPFI	6 041,97 €
	TOTAL	**12 083,94 €**	**TOTAL**	**12 083,94 €**

Entendu l'exposé,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Pour : 14+1, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

Le secrétaire de séance
J. FORESTIER